



COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## ARRETE N° 3/2022

### ARRETE TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL A HAUTE-SIERCK

#### Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande reçue par mail le 28/03/2022 de M. KREMMER Sébastien demeurant 6 Impasse des Violettes à Haute-Sierck annexe de Kerling-Lès-Sierck sollicitant l'autorisation d'occupation du domaine public pour une livraison de béton « prêt à l'emploi »;

#### ARRETE

**Article 1 :** M. KREMMER Sébastien demeurant 6 Impasse des Violettes à Haute Sierck annexe de Kerling-Lès-Sierck est autorisé à occuper le domaine public devant son domicile à Haute-Sierck, références cadastrales : section 17, parcelle 58 **le jeudi 31 mars 2022 de 7h30 à 10h30** sans gêner les autres usagers ou obstruer les accès de la voie publique ;

**Article 2 :** Le permissionnaire veillera à mettre la signalisation adéquate en place et à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire. En cas de dommages ou préjudice corporels résultant directement ou indirectement de l'occupation du domaine public le permissionnaire assumera seul la responsabilité.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
- Monsieur KREMER Sébastien  
- Brigade de la Gendarmerie de Rettel,

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 28 avril 2022

Le Maire Guy HOCHARD

